
L'univers des législateurs

Enquête auprès des députés de l'Assemblée législative de l'Alberta

Keith Archer, Faron Ellis et Peter Nestoruk

Pendant la majeure partie de son histoire, le gouvernement de l'Alberta a été dominé par un seul parti, soit successivement par les Cultivateurs unis, de 1921 à 1935, le Crédit social, de 1935 à 1971, et le Parti progressiste-conservateur, depuis 1971. À l'heure actuelle, le parti ministériel détient trois fois plus de sièges que les partis d'opposition réunis, opposition somme toute relativement forte à en juger par ce qui a déjà été. Alors que les élections générales dans de nombreuses provinces donnent lieu à maintes conjectures sur le parti qui formera le prochain gouvernement, le grand défi dans le cadre des élections récentes en Alberta consiste plutôt à prévoir l'ampleur de la victoire conservatrice. Dans le contexte d'un environnement politique dominé par un seul parti, les auteurs du présent article examinent l'opinion des législateurs albertains à l'égard de certaines questions qui ne relèvent pas d'une politique proprement dite. Ils essaient notamment d'expliquer comment les députés évaluent le degré de division idéologique en Alberta et à l'Assemblée législative, dans quelle mesure ils jugent cette dernière efficace et comment ils conçoivent leur rôle et leur cheminement de carrière. Le questionnaire d'enquête a été mis au point et distribué, dans le cadre d'un projet collectif, par les étudiants inscrits au cours de Sciences politiques 433, offert à l'Université de Calgary durant le semestre d'hiver 1987 et traitant du comportement des législateurs canadiens.

À l'issue des élections générales provinciales du 8 mai 1986, les Albertains ont élu à l'Assemblée législative 61 Progressistes-Conservateurs, 16 Néo-Démocrates, 4 Libéraux et 2 députés du Parti représentatif. Un questionnaire a été envoyé aux 83 députés de l'Assemblée législative de l'Alberta en février 1987. En mars, une note de rappel et un deuxième exemplaire du questionnaire ont aussi été envoyés aux députés. Sur l'ensemble des questionnaires postés, 36 ont été dûment remplis et renvoyés, le taux de réponse ayant atteint 43 %. Les réponses fournies dans le cadre de cette enquête nous permettent de dresser un tableau particulièrement détaillé de l'orientation, de la perception, du cheminement de carrière et des caractéristiques des députés de la 21^e Assemblée législative de l'Alberta.

Comme le lecteur sera à même de le constater, les législateurs de cette province ont une perception de la politique qui s'appuie sur des critères idéologiques ; ils se considèrent souvent comme des élus relativement modérés alors qu'ils tiennent leurs adversaires politiques pour des extrémistes. L'argumentation politique est d'ailleurs souvent le résultat de ces perceptions. En outre, les données semblent indiquer que les députés albertains font une nette distinction entre la politique fédérale et son pendant provincial, et qu'ils se considèrent comme les grands défenseurs des intérêts de la province. Même s'ils se sentent liés par la discipline de parti, les législateurs estiment que celle-ci ne les empêche pas de représenter leurs commettants. En fait, de l'avis de beaucoup, cette tâche est leur principale responsabilité comme législateurs. Nul ne se surprendra que l'opinion des répondants quant à la nécessité d'une réforme législative soit souvent fonction du parti auquel appartiennent les députés, ceux de l'opposition souhaitant participer davantage au processus décisionnel. Enfin, le lecteur constatera que de nombreux législateurs, notamment les députés du parti ministériel, considèrent leur activité politique comme une

Keith Archer est professeur de sciences politiques à l'Université de Calgary. Faron Ellis est en train de terminer une maîtrise en sciences politiques à l'Université Carleton et Peter Nestoruk a terminé récemment sa maîtrise en science politiques à l'Université de Calgary.

obligation ou un devoir, tandis que leurs collègues de l'opposition sont plus enclins à considérer les changements au sein de l'appareil gouvernemental comme un facteur d'une importance primordiale. Toutefois, dans un cas comme dans l'autre, il semble que les législateurs sont généralement issus de foyers très politisés, et que leurs parents ou d'autres membres influents de leur famille s'intéressaient activement à la politique, quand ils ne militaient pas carrément pour un parti.

L'échantillon

À plusieurs égards, notre échantillon traduit assez fidèlement les caractéristiques des législateurs. L'exception la plus marquée concerne toutefois le taux de réponse des partis. Dix-neuf Conservateurs, 14 Néo-Démocrates, 2 Libéraux et 1 député du Parti représentatif nous ont renvoyé un questionnaire dûment rempli, le taux de réponse des quatre partis représentant respectivement 31 %, 88 %, 50 %, et 50 %. Aussi, pour ne pas fausser l'idée que le lecteur se fera des législateurs, toutes les analyses prendront en considération le parti auquel appartient le répondant et établiront certaines distinctions entre les députés du parti ministériel et ceux de l'opposition.

Les législateurs albertains (comme la plupart des législateurs du reste) sont, en règle générale, des hommes d'âge moyen fortement scolarisés. Selon un guide sur la 21^e Assemblée législative de l'Alberta, plus de 90 % des députés du parti ministériel sont des hommes, la moitié ont un diplôme universitaire et leur moyenne d'âge est de près de 50 ans. Dans les rangs de l'opposition, environ quatre députés sur cinq sont des hommes, près de neuf sur dix ont un diplôme universitaire et leur moyenne d'âge est de 43 ans. Ainsi, les députés de l'opposition sont dans l'ensemble plus scolarisés, plus jeunes et comprennent un peu plus de femmes que leurs collègues du parti ministériel.

Notre échantillon présente les mêmes analogies. Tous les répondants du parti ministériel sont des hommes, environ six sur dix ont un diplôme universitaire, et ils sont âgés en moyenne de 48 ans. Quant aux répondants de l'opposition, près de neuf sur dix sont des hommes, 82 % sont des diplômés universitaires, et ils ont en moyenne 46 ans. L'étroite analogie qui existe entre les caractéristiques de l'échantillon et celles de l'ensemble des députés nous amène à conclure que, si l'on tient compte du parti auquel les députés appartiennent, l'échantillon traduit fidèlement les caractéristiques des législateurs albertains.

Idéologie

Selon la croyance populaire, les Canadiens n'ont pas tendance à accorder leurs choix politiques et leurs convictions en fonction d'une structure idéologique

cohérente¹. Généralement, on peut accoler une étiquette idéologique (par ex. libérale plutôt que conservatrice, ou de gauche plutôt que de droite) à la plupart des décisions, mais les inclinations politiques de la population ne sont généralement ni stables dans le temps, ni cohérentes d'un débat à l'autre. Des études ont par contre démontré une stabilité et une cohérence idéologiques considérables au sein de l'élite politique, y compris les députés des assemblées législatives². Les débats politiques sont donc souvent plus idéologiques au sein des assemblées législatives qu'à l'extérieur.

Nous avons voulu examiner les perceptions idéologiques des législateurs de l'Alberta. À cette fin, nous leur avons demandé d'attribuer à diverses idéologies des cotes allant de (1) extrêmement libérale à (7) extrêmement conservatrice, la cote (4) désignant une position parfaitement neutre. Nous avons constaté que les législateurs des divers partis ont une perception très différente de leur propre position idéologique et de celle d'autrui. Ainsi, les députés du Parti conservateur se situent dans l'échelle à 5,4, c'est-à-dire à peu près à mi-chemin entre les catégories « quelque peu conservatrice » et « conservatrice ». Pour leur part, les Néo-Démocrates et les Libéraux se placent au niveau 2 dans l'échelle, celui correspondant à la catégorie « libérale ».

Les perceptions de l'idéologie personnelle peuvent par ailleurs être mises en contraste avec celles imputées à autrui. Les députés voient au moins une légère analogie entre leur point de vue et celui de leurs commettants. Les Progressistes-Conservateurs croient que leurs commettants partagent leurs avis à presque tous les égards et qu'ils sont de droite, tandis que les Néo-Démocrates voient une certaine distanciation entre eux et leurs commettants et considèrent ces derniers comme de centre-gauche. Les Libéraux font exception ; ils estiment que leurs commettants sont plus ou moins de centre-droite et se considèrent eux-mêmes comme très à gauche. Mis à part l'idée qu'ils se font d'eux-mêmes et de leurs commettants, les députés font preuve d'une remarquable cohésion dans leur perception de la position idéologique d'autres groupes faisant partie de la masse populaire. Ainsi, tous les partis voient les Albertains comme de centre-droite, tandis que les Canadiens, dans l'ensemble, sont considérés plus ou moins comme de centre-gauche par les Conservateurs, les Néo-Démocrates et les Libéraux. Il est aussi intéressant de signaler que, de l'avis des députés, les Albertains occupent une position idéologique intermédiaire entre les Canadiens et les Américains, ces derniers étant considérés comme plus conservateurs.

On a aussi demandé aux députés d'évaluer la position idéologique des partis politiques aux niveaux provincial et fédéral. Fait intéressant à signaler, mais peut-être pas surprenant, les députés considèrent que leur position personnelle et celle de leur parti coïncident presque parfaitement. Les Conservateurs évaluent la différence qui

sépare leur position personnelle de celle de leur parti à 0,2, les Néo-Démocrates à 0,1, et les Libéraux à 0,0. En général, l'opinion que les députés se font des autres partis est toutefois beaucoup plus catégorique. Alors que les Conservateurs se voient à 5,2 dans l'échelle, les Néo-Démocrates et les Libéraux les y placent respectivement à 6,4 et 6,5, à l'extrémité conservatrice du spectre idéologique. Par contre, alors que les Néo-Démocrates estiment que leur parti adopte des positions libérales, les Conservateurs et les Libéraux sont d'avis qu'il adopte des positions beaucoup plus extrêmes (1,3 et 1,5, respectivement). Le désaccord le plus flagrant survient lorsqu'il faut situer le Parti libéral provincial dans l'échelle ; pour les Libéraux et les Conservateurs, le parti se situe à gauche (2,0 et 2,5, respectivement), tandis que les Néo-Démocrates attribuent aux Libéraux une neutralité ou un penchant vers la droite (4,1). Les mêmes tendances générales se répètent au niveau fédéral, à la différence que, de l'avis de tous les groupes, notamment des députés conservateurs provinciaux, le Parti conservateur fédéral est moins conservateur que son pendant provincial.

On a aussi demandé aux répondants leur opinion sur la position idéologique du milieu des affaires et des syndicats canadiens. Même si les répondants se sont généralement entendus pour dire que les gens d'affaires se situent dans la partie conservatrice du spectre, et les syndicats, dans la partie libérale, on a relevé à nouveau des différences intéressantes selon les partis. En général, les Néo-Démocrates et les Libéraux situent le monde des affaires canadien à l'extrémité conservatrice, tandis que les Conservateurs placent les syndicats à l'extrémité libérale du champ idéologique.

Ces données semblent indiquer que la politique albertaine est peut-être beaucoup plus idéologique en théorie qu'en pratique. Les députés provinciaux de l'Alberta ont tendance à associer leurs commettants et les Albertains à une idéologie assez proche du centre, et à se considérer eux-mêmes d'une idéologie différente quoique modérée. Cependant, lorsqu'il est plus particulièrement question des Conservateurs et des Néo-Démocrates, les députés semblent situer leurs adversaires le plus près possible des extrêmes idéologiques (1,3 contre 6,4). Les gens d'affaires ou les syndicats sont aussi associés aux idéologies extrêmes. Si l'on part du principe qu'un député comprend sa propre position mieux que son adversaire politique, le désaccord politique entre les députés témoigne donc du jeu de riposte auquel se livrent des parlementaires appartenant à des camps adverses autant que de divergences de vues profondes eu égard aux orientations choisies. Même s'il existe des désaccords à ce chapitre, ils sont amplifiés et faussés par le discours politique. En d'autres termes, par rapport à l'idée qu'ils se font d'eux-mêmes, ni les Conservateurs ni les Néo-Démocrates n'ont une idéologie aussi tranchée que leurs adversaires politiques voudraient nous le faire croire. Quant à savoir si l'opinion que les partis ont d'eux-mêmes constitue une mesure de comparaison

adéquate, c'est une question sur laquelle les partis ne sont pas prêts de s'entendre.

Le processus décisionnel

Même si, en principe, le régime parlementaire n'a pas à être très centralisé, dans la pratique, le parlementarisme canadien l'est devenu au niveau tant fédéral que provincial³. Sur la scène fédérale, on a, à maintes reprises, réclamé une réforme parlementaire, à cause du peu de pouvoir conféré aux députés de l'arrière-ban et à l'opposition. En réponse à la dernière demande formulée en ce sens, le gouvernement a créé la Commission McGrath, en 1985, et en a adopté certaines des recommandations en 1986 (celles prévoyant, par exemple, l'élection du Président et la réorganisation des comités parlementaires). Les députés provinciaux sont-ils aussi mécontents ou insatisfaits et, le cas échéant, quelles sont les perspectives d'une réforme parlementaire ?

Pour répondre à ces questions, nous avons d'abord voulu savoir dans quelle mesure le processus décisionnel est considéré comme hautement centralisé. À cette fin, nous avons essayé de déterminer l'efficacité politique, c'est-à-dire d'évaluer dans quelle mesure le député s'estime capable d'influer sur le processus décisionnel. L'efficacité politique est mesurée grâce à une échelle qui rend compte des réponses à six énoncés concernant le rôle du député dans le processus décisionnel. L'échelle a été établie à partir des énoncés suivants :

1. La possibilité de participer véritablement au processus décisionnel lui ayant été progressivement retirée, le simple député doit se contenter d'attaquer ou de défendre sporadiquement des politiques qui ont été préalablement conçues par les chefs des partis.
2. L'Assemblée législative (à l'exclusion du Cabinet) joue un rôle au mieux mineur dans l'élaboration de la législation.
3. L'Assemblée législative n'a pas le pouvoir ni l'autorisation de surveiller efficacement l'appareil gouvernemental.
4. J'ai parfois l'impression que mes idées seraient davantage mises en oeuvre si j'étais un haut fonctionnaire plutôt qu'un législateur.
5. Les questions dont je suis saisi en ma qualité de député sont souvent très spécialisées et j'ai tellement peu de temps pour les étudier que je dois souvent me prononcer par vote sur des questions que je n'ai pas comprises à fond.
6. Lorsqu'on arrive à Edmonton pour la première fois, on a toutes sortes de grandes idées sur ce qu'il faudrait faire. On doit ensuite faire face à la réalité. À moins de faire partie du Cabinet, un député ne peut rien, mais absolument rien pour faire accepter ses idées sous forme de mesures législatives.

Un point a été ajouté chaque fois que le répondant s'est dit « en désaccord » ou « en profond désaccord », et les résultats ont été reportés sur une échelle de 0 à 6. À la lumière des

résultats, on constate un lien étroit entre les fonctions du répondant à l'Assemblée législative et son opinion sur l'efficacité politique. Ainsi, ce sont les membres du Cabinet qui s'estiment les plus efficaces sur le plan politique ; les députés du parti ministériel s'estiment modérément efficaces, tandis que ceux de l'opposition se considèrent comme les moins efficaces. Ces conclusions viennent corroborer notre hypothèse, à savoir que ce sont ceux qui ont le plus de pouvoir qui s'estiment les plus efficaces.

Un examen plus approfondi des réponses fournies à chacun de ces énoncés est révélateur. Nous avons constaté que presque tous les membres du Cabinet et une majorité importante des députés du parti ministériel (82 %) estiment que l'Assemblée législative joue plus qu'un rôle mineur dans le processus décisionnel. Par contre, un pourcentage également élevé de députés de l'opposition croient qu'elle ne joue qu'un rôle secondaire. On remarque les mêmes tendances lorsque les répondants se prononcent sur l'importance d'être membre du Cabinet pour faire mettre en oeuvre ses idées ; les députés du parti ministériel pensent que la participation au Cabinet a peu d'effet tandis que ceux de l'opposition considèrent que c'est extrêmement utile. Qui plus est, les membres du Cabinet sont d'avis que les règles de procédure de l'Assemblée législative entravent les travaux, tandis que les députés de l'opposition les croient utiles.

Non seulement les répondants ont-ils généralement l'impression que les haut placés ont plus de pouvoir, mais bon nombre de législateurs croient que l'appareil gouvernemental montre aussi une inclination pour le parti ministériel⁴. Tous les députés de l'opposition interrogés sont d'avis que la fonction publique provinciale en Alberta n'est pas neutre. C'est aussi l'opinion de près de la moitié des députés de l'arrière-ban et d'un tiers des membres du Cabinet qui ont répondu. Quoi qu'il en soit, la majorité des députés n'en pensent pas moins que l'appareil gouvernemental a des comptes à rendre. Seulement 17 % estiment que les élus n'ont pas un droit de regard suffisant sur cet appareil, et seulement 26 % croient qu'ils pourraient faire accepter davantage leurs idées s'ils étaient de hauts fonctionnaires. Dans un cas comme dans l'autre, on remarque une plus forte propension des députés de l'opposition à être de cet avis.

Deux conclusions au moins semblent s'imposer en ce qui concerne les divers niveaux d'efficacité politique : on peut considérer que les différents degrés de pouvoir politique sont légitimes et justifiables et qu'ils n'appellent aucun changement, ou alors qu'ils constituent un problème auquel il faut remédier dans le cadre d'une réforme parlementaire. D'après nos données, il semble que le raisonnement du législateur dépend beaucoup de ses attributions à titre de parlementaire. Ainsi, on a présenté aux députés l'énoncé suivant :

« Pour améliorer le fonctionnement de l'Assemblée législative, — devrait jouer un rôle plus important que celui qui est confié à l'heure actuelle. »

Les députés devaient ensuite remplir l'espace en blanc à partir d'une série de réponses proposées. Les résultats sont exposés dans le tableau suivant.

Pourcentage des répondants croyant que leur groupe devrait avoir plus de pouvoir, selon leurs attributions à l'Assemblée législative

		Membre du cabinet	Députés du parti ministériel	Députés de l'opposition
Députés de l'arrière-ban	D'accord	0 %	50	56
Opposition	D'accord	0 %	0	69
Premier ministre	D'accord	0 %	20	6
Appareil gouvernemental	D'accord	0 %	0	13
Comités législatifs	D'accord	17 %	60	73

Il importe de signaler qu'en général les membres du Cabinet sont les moins en faveur d'une modification du statu quo, que les députés de l'opposition sont ceux qui y sont le plus favorables et que les députés du parti ministériel souhaitent aussi certains changements. C'est lorsqu'il est question de modifier le rôle des comités législatifs que le pourcentage de réponses favorables est le plus important. Près de trois députés de l'opposition sur quatre et trois députés du parti ministériel sur cinq sont en faveur d'un élargissement du rôle des comités législatifs, tandis que les membres du Cabinet s'opposent presque à l'unanimité à ce type de réforme. De nombreux députés du parti ministériel et de l'opposition souhaitent en outre voir élargi le rôle du simple député, et une forte proportion de députés de l'opposition souhaitent voir renforcé leur pouvoir. Presque personne ne s'est dit en faveur d'un accroissement des pouvoirs du premier ministre ou de l'appareil gouvernemental. Même si l'idée d'étendre le rôle des comités législatifs semble avoir reçu un appui considérable parmi les simples députés du parti ministériel et de l'opposition, on maintiendra le statu quo tant et aussi longtemps que l'on n'aura pas réussi à convaincre le Cabinet du bien-fondé de cette réforme.

On associe à la question de la centralisation des pouvoirs au sein de l'Assemblée législative celle de la représentativité des législateurs. Les analystes établissent souvent une distinction entre les rôles de « délégué » et de « mandataire ». Un délégué est un représentant qui demeure particulièrement à l'écoute des préoccupations de ses commettants, tandis qu'un mandataire risque davantage de prendre ses distances et de fonder ses décisions sur d'autres critères, y compris ses convictions personnelles. À commencer par Edmund Burke, bon nombre ont fait valoir que le rôle de mandataire est mieux adapté au régime parlementaire, ce dernier faisant une place importante à la solidarité et à la discipline de parti, tandis que

le rôle de délégué est mieux adapté à un régime où le pouvoir est fragmenté, tel le Congrès américain⁵.

Pour examiner l'orientation des députés albertains au chapitre de la représentativité, nous avons établi un indice fondé sur sept questions touchant les facteurs les plus importants pris en considération au moment d'un vote.

Les énoncés étaient les suivants :

- Dans l'exercice de ses fonctions, un député doit sonder l'opinion des électeurs de sa circonscription et agir ensuite en conséquence. J'essaie toujours de savoir ce que pensent mes commettants et je prends ensuite une décision en conséquence.
- Je ne vois aucune incompatibilité entre le fait de servir ma circonscription et celui de servir ma province.
- J'ai d'abord une obligation envers les gens de ma circonscription ; ce sont eux qui m'ont élu.
- L'aspect le plus important du travail d'un député, à supposer qu'il veuille être réélu, c'est d'intervenir en faveur de ses commettants, dans leurs rapports avec le gouvernement. Même les hommes ou les femmes politiques chevronnés doivent être réélus et, pour cela, ils doivent s'occuper de leurs commettants.
- Un député a rarement à sonder l'opinion de ses commettants, car il sait comment ceux-ci réagiront à la plupart des propositions.
- Quelqu'un qui dit prendre ses décisions à l'Assemblée législative en fonction de ce que veulent ses commettants, à supposer qu'il sache ce qu'ils veulent, ou bien se leurre, ou bien vous fait marcher.
- Dans un régime parlementaire, c'est le parti et son bilan qui sont primordiaux. Il est donc nécessaire de voter conformément à la ligne de parti, même si cela coûte au député des appuis dans sa circonscription.

Un point a été attribué pour chaque réponse dans laquelle le député faisait cas de l'opinion des commettants, et le résultat a été reporté sur une échelle de 0 à 7. D'après les résultats, une forte proportion de députés estiment que les préoccupations de leurs commettants sont importantes et qu'il en est bien fait état. Aucun répondant n'a obtenu moins de trois points, la note moyenne étant de 6,0 parmi les membres du Cabinet, de 5,7 parmi les députés du parti ministériel, et de 4,9 parmi ceux de l'opposition. Plusieurs facteurs peuvent expliquer la plus grande place que les Conservateurs accordent à l'opinion de leurs commettants. Premièrement, nous avons déjà expliqué que, par rapport aux Néo-Démocrates et aux Libéraux, une plus forte proportion des Conservateurs assimilent leur idéologie à celle de leurs commettants. Comme ils estiment partager les mêmes vues que leurs commettants, il leur est alors pratiquement impossible de ne pas légiférer conformément aux souhaits de leurs électeurs, les mesures législatives qu'ils proposent recevant, par définition, l'appui de leurs commettants.

Deuxièmement, les députés de l'opposition, notamment les Néo-Démocrates, ont une vision davantage nationale. On

a demandé aux répondants dans quelle mesure ils approuvaient les orientations de leur parti à l'échelle provinciale et sur la scène fédérale. En moyenne, les Conservateurs se sont dits d'accord à 84 % avec les orientations du parti provincial, et à 64 % avec celles de leurs homologues fédéraux. Chez les Néo-Démocrates, par contre, ces chiffres sont respectivement de 89 et de 83 % en ce qui concerne les ailes provinciale et fédérale. De plus, les députés de l'opposition se disent plus actifs au sein de l'aile fédérale de leur parti : ils auraient milité davantage pour elle et obtenu, durant la campagne électorale, plus de renforts de leurs homologues fédéraux que les Conservateurs.

Il importe de signaler un aspect peut-être encore plus révélateur : une proportion beaucoup plus forte de Conservateurs que de Néo-Démocrates se sont dits d'accord avec l'énoncé suivant : « Je considère qu'il est de mon devoir de défendre les intérêts de l'Alberta contre ceux du gouvernement fédéral ; de plus, ils semblent se préoccuper moins que les Néo-Démocrates des répercussions de leurs mesures législatives sur le reste du Canada.

Où se recrutent les députés ?

Les législateurs en Alberta et ailleurs semblent provenir des couches sociales plus élevées que l'ensemble de la population, à l'égard du degré de scolarisation, du revenu et de la profession. Parmi les 83 députés, on compte 8 avocats, 3 médecins ou dentistes, 13 enseignants et 22 hommes ou femmes d'affaires indépendants, proportion qui dépassent nettement celles de la population en général⁶. On s'étonne également du faible rapport entre le statut social et le niveau de participation politique dans l'ensemble de la population ; il existe, certes, un rapport positif, mais celui-ci est généralement infime. Ce paradoxe s'explique en partie par les faibles niveaux de participation dans l'ensemble de l'électorat canadien⁷.

Pour expliquer ce qui incite les députés à briguer un siège à l'Assemblée législative, il faut aller au-delà de leur simple profil socio-démographique. Les recherches effectuées à ce jour tendent à démontrer que la conscientisation sociale durant l'enfance joue un rôle prépondérant dans l'activité politique à l'âge adulte⁸. Pour juger du bien-fondé de cette hypothèse, on a demandé aux répondants des détails sur les activités et les intérêts politiques de leurs parents. Or, il ressort que les députés de l'Alberta viennent généralement de milieux très politisés. Environ un conservateur ou un député de l'opposition sur trois se souvient que ses parents étaient très ou passablement actifs politiquement, tandis que 10,5 % des Conservateurs et 17,6 % des députés de l'opposition ont déclaré que leurs parents avaient déjà oeuvré dans le domaine politique. Il importe de signaler que le degré de participation politique des parents des législateurs dépasse de loin ceux relevés pour l'ensemble de la population. Bien

que la politisation des parents ne soit pas le seul facteur qui ait incité les députés albertains à se lancer en politique, elle demeure toutefois un facteur déterminant.

Nous avons demandé aux députés de nous expliquer dans leurs propres mots pourquoi ils ont choisi la politique active. La majorité des répondants (57,6 %) ont dit que le désir de servir la population ou de s'acquitter d'un devoir avait motivé leur décision. Au nombre des raisons moins importantes signalées, mentionnons le désir de satisfaire leur intérêt pour la politique (24,2 %), le désir d'apporter des changements ou de rendre le système politique plus équitable (21,2 %), le désir d'influencer la croissance dans la province (15,2 %) et le désir de mettre à profit leurs compétences personnelles pour résoudre les problèmes de nature politique (12,1 %). En général, une plus forte proportion de députés du parti ministériel ont assimilé l'activité politique à un devoir, tandis que les députés de l'opposition ont semblé plus motivés par leur intérêt pour la politique et le désir d'apporter des changements au sein du gouvernement. Fait à signaler, personne n'a mentionné de raisons idéologiques et de causes à défendre : les députés ne semblent pas particulièrement enclins à épouser des causes.■

Notes

1. Les recherches dans ce domaine sont abondantes. Voir, entre autres, *Political Choice in Canada*, Harold Clarke, Jane Jenson, Lawrence LeDuc et Jon Pammett, Toronto, McGraw-Hill Ryerson, 1979, ainsi que *Absent*

Mandate, Harold Clark, Jane Jenson, Lawrence LeDuc et Jon Pammett, Toronto, Gage, 1984.

2. Ce principe est énoncé dans Converse, « The Nature of Belief Systems in Mass Publics », *Ideology and Discontent*, David Apter, éd., New York, Wiley, 1963. Pour les données canadiennes, voir « Political Elite and Mass Perceptions or Party Locations in Issue Space : Some Tests of Two Positions », *British Journal of Political Science*, Allan Komberg, William Mishler et Joel Smith, 5, 1975, 161-185 ; « Canadian Political Ideology : A Comparative Analysis », *Revue canadienne de science politique*, Roger Gibbons et Neil Nevitte, 18, 1985, 577-598.
3. Voir, entre autres, *The Federal Condition in Canada*, Donald V. Smiley, Toronto, McGraw-Hill Ryerson, 1987, et *Unfulfilled Union*, Garth Stevenson, Toronto, Gage, 1982.
4. Reg Whitaker a démontré clairement et de façon convaincante la propension des fonctionnaires non élus à adopter des vues conformes à celles du gouvernement durant les périodes où un parti a dominé sur la scène fédérale, dans son ouvrage intitulé *The Government Party*, Toronto, University of Toronto Press, 1977.
5. Voir, par exemple, *Homestyle: House Members in Their District*, Richard Fenno, Boston, Little Bown, 1978.
6. *Alberta's Twenty-First Legislature*, Association des enseignants de l'Alberta, p. 45.
7. Pour un examen plus approfondi de la question, voir *Political Participation in Canada*, William Mishler, Toronto, Macmillan, 1977.
8. Voir, par exemple, *Citizen Politicians - Canada*, Allan Komberg, Joel Smith et Harold Clark, Durham (CN), Carolina Academic Press, 1979. Pour un examen plus approfondi de la question, et notamment de la conscientisation sociale à l'âge adulte, voir « The Failure of the New Democratic Party: Unionists and Politics in Canada », *Revue canadienne de science politique*, Keith Archer, 19, 1985, 352-366.